Cinquante deuxième année. - N ° 35 A Lundi 19 et mardi 20 février 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 551

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

798 567 152 RCS Saint Etienne.
C2S PRATICIENS 2013.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 988437.00 EUR.
Adresse : 9 bis, rue de la Piot, 42270 Saint-Priest-en-Jarez.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé du 07/02/2018, la société GROUPE C2S, Société par actions simplifiée au capital de 14 686 340 euros, dont le siège social est situé à 9 bis rue de la Piot 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 529 255 788, et la société C2S Praticiens 2013, Société par actions simplifiée au capital de 988 437 euros, dont le siège social est situé 9 bis rue de la Piot 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 798 567 152, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C2S Praticiens 2013 par la société GROUPE C2S. La société C2S Praticiens 2013 ferait apport à la société GROUPE C2S de la totalité de son actif, soit 2 471 091 €, à charge de la totalité de son passif, soit 30 305 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 440 786 €. Le rapport d'échange indicatif ressort à 0,421 actions de la société GROUPE C2S pour 1 action de la société C2S Praticiens 2013. L'augmentation du capital de la société GROUPE C2S, absorbante au titre de l'absorption de la société C2S Praticiens 2013 absorbée serait de 232 128,16 €. Le montant net de la prime de fusion s'élèverait à 2 208 657,84 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires de chacune des sociétés absorbées et de la société absorbante. Le projet de fusion établi a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE au nom des deux sociétés le 16/02/2018..